

n°45 - janvier 2015

échanger

Le magazine de la Chambre d'agriculture de la Somme

Après quotas
Un plan lait pour la Somme



Carrefour de l'érosion
100 personnes à Cahon-Gouy

Essais dérobées
Produire de la biomasse

Sommaire



Echanger, le magazine de la Chambre d'agriculture de la Somme
19 bis rue Alexandre Dumas 80096 Amiens cedex 03
Tél. 03 22 33 69 00 - Fax. 03 22 33 69 29
www.somme.chambagri.fr
Directeur de la publication : Daniel ROGUET
Rédacteur en chef - Secrétaire de rédaction : Hélène CREVEL - tél. 03 22 33 69 22
Maquette et mise en page : Renée TEURKI - 03 22 33 69 02
Impression : Imprimerie ACFM - Margny les Compiègne
Tél. 03 44 23 39 97 - Fax. 03 44 23 39 15
Crédits photos : Chambre d'agriculture de la Somme ou comme précisé sur les photos, couverture CA Vendée
ISSN : 2103-4036 - Dépôt légal : à parution

La Chambre d'agriculture de la Somme est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sous le numéro PI00740.







2015 : la réforme de la PAC, nous y sommes ! Notre vocabulaire s'enrichit à cette occasion de nouvelles terminologies : "paiement de base", "paiement vert" ou encore "convergence interne" illustrent la refonte subie par le premier pilier. Je ne reviendrai pas sur la baisse des aides directes, mais toutes les exploitations devront plus que jamais s'appuyer sur leurs performances techniques et saisir toutes les opportunités de développement.

La réforme de la PAC, c'est aussi la disparition des quotas betteraviers et des quotas laitiers. Les organisations agricoles de la Somme, conduites par Françoise Crété, n'ont pas attendu pour mettre sur pied un plan d'action en faveur du secteur laitier. Nous aurons besoin de tout le monde pour garder un nombre suffisant d'éleveurs et surtout un volume suffisant de production, pour garder une filière forte.

L'enjeu se situe aussi sur les fonds du deuxième pilier de la PAC. Leur programmation et leur gestion sont à présent dévolues aux Conseils régionaux. Les Chambres d'agriculture de Picardie veillent tout particulièrement à ce que les 137,6 millions d'euros du FEADER soient mobilisables utilement par les agriculteurs picards sur la période 2015-2020.

Mais ce ne sont que quelques-uns des défis que nous aurons à relever en 2015 avec, au coeur de notre action, l'innovation au profit de l'accompagnement individuel, du développement des filières et des territoires.

Sur tous ces sujets, la motivation des élus et des collaborateurs de votre Chambre d'agriculture reste intacte. Tous se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2015, remplie de réussite personnelle et professionnelle, pour vous-même et vos proches.

Daniel ROGUET
Président de la
Chambre d'agriculture de la Somme

La coupure de tronçon : indispensable !

La coupure de tronçon est l'une des nombreuses applications dérivées du guidage et du positionnement par GPS. Ses avantages indéniables en font aujourd'hui un investissement quasi-indispensable.

Equipé d'une antenne GPS, le pulvérisateur peut se situer dans la parcelle et ouvrir ou fermer ses tronçons de manière autonome, limitant ainsi les manques ou les recouvrements avec les zones déjà traitées. Mais la coupure de tronçon présente aussi d'autres intérêts : elle facilite grandement les travaux de nuit et offre un confort de travail appréciable lors de la pulvérisation.

Une précision de 25 cm suffit

La majorité des coupures de tronçons fonctionne à partir de corrections dGPS gratuites de types Egnos, SF1 de John Deere ou RTX Range Point de Trimble. Les corrections dGPS avec une précision de 25 cm sont suffisantes pour ces applications. Dans tous les cas, c'est toujours l'agriculteur qui paramètre son recouvrement en fonction de la nature de l'intervention ou d'une notion de risque (par exemple : recouvrement de 100% pour les traitements fongicides du mildiou de la pomme de terre).

Très utile dans les petites parcelles

Lorsque la coupure est manuelle, le chauffeur "*sécurise*" sa coupure de tronçon en assurant un large recouvrement estimé par Arvalis à environ 5%. Mais avec une coupure automatique de tronçon, le recouvrement est réduit à moins de 2% de la surface. Le gain est d'autant plus important que la parcelle est petite. Dans le cas d'une parcelle longue et grande, le nombre d'allers/retours diminue, et l'intérêt du GPS et de la coupure également. En moyenne, sur une parcelle de 10 ha, le gain est de 2,5% pour une parcelle de 100 mètres et moins de 1% pour une parcelle de 300 mètres ou plus.

Contact : Thibaud Leroy
Tél. 03 22 93 51 22

Comment gagner en recouvrement ?

Il est difficile pour l'instant d'imaginer un recouvrement de 0 %. Il existe trois solutions pour le limiter.

1 Augmenter le nombre de tronçons

En augmentant le nombre de tronçons, on réduit la longueur de chacun et ainsi la surface de recouvrement.



2 Couper buse par buse

La coupure de section la plus courte est la buse. Donc, en supposant pouvoir couper chaque buse individuellement on réduit au maximum la longueur de la section et ainsi le recouvrement.

Les coupures buse par buse peuvent se faire à partir d'une coupure électrique ou pneumatique. La coupure pneumatique paraît plus adaptée car plus réactive que le système électrique et beaucoup plus simple d'utilisation et d'entretien.



Coupure de tronçon pneumatique de Technoma (technologie NCIS).

3 Réduire l'écartement entre buses



Buses à 25 cm sur un pulvérisateur Horsch.

Horsch propose un pulvérisateur avec des buses tous les 25 cm alors que la plupart des autres pulvérisateurs sur le marché propose des buses avec un écartement de 50 cm. Ainsi, un pulvérisateur en 27 mètres va disposer de 54 buses à 50 cm. Sur la même rampe de 27 mètres, on trouvera 108 buses si elles sont disposées à 25 cm. Les mêmes principes de coupure de tronçon peuvent être appliqués sur un épandeur centrifuge, mais le nombre de tronçons n'est pas aussi différenciable. Un semoir à engrais centrifuge se limite à deux tronçons correspondant à chaque table d'épandage.

Après quotas : un plan lait pour les éleveurs de la Somme

A l'approche de la fin des quotas laitiers, le plan d'accompagnement des élevages laitiers a été dévoilé lors de la session de la Chambre d'agriculture du 25 novembre dernier.

Trente ans après leur mise en place, la Commission européenne, constatant que "*dans la grande majorité des États membres, les quotas ne sont plus d'aucune utilité pour limiter la production*", a décidé d'y mettre fin.

L'augmentation de la production sera désormais possible, faisant craindre une baisse des prix. Mais la fin des quotas représente aussi une opportunité de développement, tant pour les industriels que pour les exploitations.

C'est ce qu'a pointé Françoise Crété, présidente du comité d'orientation de l'élevage, le 25 novembre dernier : *"le paysage laitier est en train de changer,* a-t-elle expliqué. *Avec la suppression des quotas en 2015, la stratégie des entreprises laitières va nécessairement évoluer et par conséquent impliquer l'adaptation de nos élevages laitiers".*

A titre d'exemple, chez Sodiaal, a ajouté Olivier Gaffet, 140 producteurs dans la Somme ont demandé un volume de lait supplémentaire. La moitié d'entre eux cherche un volume pour optimiser leur outil de production existant, l'autre moitié a des projets de développement. "*Il y a une vraie dynamique apportée par la sortie des quotas. Il est urgent d'accompagner et d'emmener les éleveurs vers la réussite*", a complété Olivier Gaffet.

Accompagner les éleveurs laitiers

C'est tout le sens de la démarche engagée par les acteurs de la filière laitière (Chambre d'agriculture, organismes économiques, organisations de producteurs, coopératives, conseils en élevage, Jeunes agriculteurs, Fdsea, Crédit agricole, CERFRANCE) qui ont défini plusieurs axes de travail.

Le premier volet concerne la professionnalisation des éleveurs, l'accompagnement au développement et l'organisation du travail. Pour que l'éleveur ne soit pas seul avec son projet, "*un comité de projet*" regroupera autour de lui l'ensemble des interlocuteurs de l'exploitation (conseillers technique, financier, de gestion, laiterie). Après la réalisation d'un diagnostic sur la base de l'outil "*CAPACILAIT*", le comité ainsi constitué aidera l'éleveur à mettre en œuvre son projet, qu'il vise l'optimisation des moyens de production ou le développement de la production.

A l'instar des plans de développement des années 80, cette démarche se veut fédératrice pour l'ensemble des acteurs de la filière. Mais avant tout et surtout, elle entend accompagner vers la réussite les éleveurs sur le plan technique, économique et social. Au-delà de l'accompagnement des éleveurs, d'autres pistes d'action ont été abordées : l'acceptabilité des projets d'élevage par le territoire, l'attractivité du métier d'éleveur et le renouvellement des générations, mais aussi la gestion et la pédagogie autour de la volatilité des prix consécutive à la suppression des quotas. Enfin, la création d'un fonds de caution pour l'émergence des projets a également été évoquée.

Nous reviendrons prochainement plus en détail sur cette dynamique départementale portée et partagée par l'ensemble des acteurs de la filière.

Contact : **Stéphane Verscheure**
Tél. 03 22 33 69 76



Le Conseil général à l'écoute de la filière lait

Une délégation représentant la filière laitière départementale a été reçue au Conseil général le 16 décembre. Daniel Roguet, Françoise Crété, Bernard Ducrocq, Olivier Thibaud et Marc Hossart ont ainsi rencontré Christian Manable, Président du Conseil général de la Somme, Stéphane Brunel, le nouveau vice-président en charge de l'agriculture et une trentaine d'élus. Consultés sur la question des zones vulnérables, les élus départementaux souhaitaient en effet porter un regard plus global sur l'avenir des productions animales dans la Somme et en particulier sur celle du lait. Un panorama de la production laitière et les axes du *"plan lait"* leur ont été présentés. Les échanges, très riches, ont porté sur de nombreuses thématiques : installation, questions sociétales et environnementales... Les élus ont constaté le poids très important de la filière lait dans la Somme (un éleveur, c'est sept emplois induits) et réaffirmé la nécessité de mettre en oeuvre des politiques publiques en faveur de l'élevage. Partenaire de longue date de la Chambre d'agriculture, le Conseil général est soucieux d'intervenir pour un développement agricole adapté aux spécificités de notre territoire. Pour conclure, Christian Manable a souhaité renouveler ces échanges fructueux lors de rendez-vous annuels.

90 personnes à la journée viande bovine

La journée viande bovine des Chambres d'agriculture de la Somme et de l'Oise s'est déroulée le 11 décembre à Noyelles-sur-Mer. Témoignages d'experts et témoignages d'agriculteurs, la recette a fait ses preuves auprès des éleveurs picards.
Le premier témoin, c'est Didier Guérin, directeur du GDS (Groupement de Défense Sanitaire) de la Creuse qui est intervenu sur "*la transmission de l'immunité de la mère à son veau*".
Les seconds témoins, ce sont Delphine et Christophe Depourcq, éleveurs de charolaises qui ont développé et fait progresser leur atelier.



Bien prendre le colostrum pour bien démarrer dans la vie !



A sa naissance, le veau est sans défense et son système immunitaire ne pourra le protéger avant plusieurs semaines. Sa seule source d'immunité est le colostrum. C'est ce qu'a rappelé Didier Guérin, directeur du Groupement de défense sanitaire de la Creuse, département qui compte pas moins de 180 000 vaches allaitantes. Or dans les 90 jours après la naissance, 10 % des veaux meurent, dont deux tiers pour des raisons sanitaires.
Voilà un constat peu réjouissant mais nécessaire qui pointe toute l'importance de bien administrer le colostrum. Outre son rôle dans le transfert de l'immunité, le colostrum, qui se forme dans les trois dernières semaines de gestation, est aussi source d'énergie pour le veau et un facteur de croissance. Autant donc de bonnes raisons pour réussir cette étape.

Earl des prés-salés : 6 leviers pour progresser

L'après-midi était consacré à la visite de l'Earl des prés-salés à Noyelles-sur-Mer. Delphine et Christophe Depourq sont revenus sur l'évolution de leur exploitation au cours des six dernières années.
Le regroupement des vêlages, l'augmentation progressive du nombre de vaches (43 vêlages en 2004, 71 en 2014), l'investissement dans la génétique (insémination), l'amélioration de la conduite sanitaire et du rationnement, le contrôle de la production (suivi Bovins croissance depuis 2008) et le raisonnement des coûts alimentaires ont permis d'améliorer sensiblement les résultats techniques et économiques de l'exploitation.
Une belle réussite dans le milieu difficile qu'est la Plaine Maritime Picarde.


Christophe et Delphine DEPOURQ.



Lutte contre l'érosion : Cahon-Gouy, un exemple à suivre

Le 10 décembre, une centaine de personnes s'est rassemblée à Cahon-Gouy pour le deuxième "*Carrefour de l'érosion dans la Somme*". Organisé par Somea (Somme Espace Agronomie), ce temps fort a pour objectif de dresser un panorama des actions de lutte contre l'érosion entreprises à différentes échelles.
Ce sont cette année les travaux effectués sur le bassin versant de la Trie qui ont été mis en avant. Les participants au carrefour ont ainsi découvert les récents aménagements réalisés à Cahon-Gouy, suite aux coulées de boues survenues en 2013. Yves Hautefeuille, le maire de la commune, revient sur cette opération exemplaire.





Dominique Proyart, président de Somea et Yves Hautefeuille, maire de Cahon-Gouy.

"*C'était l'apocalypse, du jamais vu*", se souvient Yves Hautefeuille, maire de Cahon-Gouy, à l'évocation des coulées de boues qui ont envahi trois rues du village à la Toussaint 2013.
Même si les habitations ont cette fois été épargnées, Yves Hautefeuille a voulu réagir rapidement, sensibilisé depuis longtemps aux problèmes d'érosion. En tant que vice-président de la Communauté de communes du Vimeu Vert, il a en effet suivi la mise en œuvre du plan de gestion de la rivière Trie et de l'aménagement du bassin versant, avec notamment la réalisation de diguettes et de retenues.
"*Les coulées de boues provenaient d'une parcelle sur laquelle il n'y avait jamais eu de problème auparavant*", nous explique le maire de Cahon-Gouy. Des surfaces implantées en pommes de terre puis des semis de blé dans une terre tamisée, un terrain accidenté et de fortes pluies (35 millimètres en une heure), c'est la combinaison qui a provoqué les coulées de boues. Elles se sont ensuite reproduites au gré des précipitations particulièrement abondantes l'an passé.
"*J'ai saisi la communauté de communes qui a la compétence en matière d'aménagement et tout s'est alors enchaîné rapidement*". Les quatre maillons ont été réunis : la communauté de communes, Somea qui a réalisé le diagnostic et fait des propositions d'aménagements, l'association foncière qui a accepté d'être le maître d'ouvrage, mais aussi les exploitants et propriétaires dont les parcelles étaient concernées.

Des agriculteurs impliqués

"*Les deux exploitants ont joué le jeu*, insiste Yves Hautefeuille. *Les aménagements ont une emprise totale de 2 000 m² sur les 21 ha du bassin versant, ce qui n'est pas négligeable, et les agriculteurs ont même accepté de cloisonner les parcelles*".
Les aménagements ont été placés aux endroits stratégiques : un kilomètre de haie, 165 m de fascine et un modelé de terre, constituent trois barrières successives qui laisseront le temps à l'eau de s'infiltrer et retiendront la terre. 1 000 m² de bandes enherbées seront également implantées. .
Ces aménagements, réalisés début décembre 2014, ont été donc été créés en un temps record. Un an entre les dégâts et la fin des travaux, c'est exceptionnel. Ce qui en fait un projet exemplaire en termes de réactivité, d'implication et de mobilisation des différentes parties prenantes.
D'autres communes qui ont connu également des dégâts, ont contacté à leur tour la communauté de communes pour envisager des aménagements.
"*Je n'aurai plus les dizaines de coups de fil pour signaler qu'il y a de la boue sur la route !*" conclut Yves Hautefeuille.

Contact : **Jérôme Tellier**
Tél. 03 22 33 69 91



Pascal Quennehen, Véronique Charlet et Christian Tellier, les exploitants et propriétaires concernés par les aménagements.



Une ravine importante s'est formée dans la parcelle suite aux fortes précipitations.



Talus éventré.



1 000 mètres de haies ont été implantées sur Cahon-Gouy.

Essais "dérobées" : les résultats s'affinent

Le 28 octobre, la Chambre d'agriculture organisait une visite des essais "*cultures intermédiaires à valorisation énergétique*". Focus sur les principaux enseignements.



Depuis deux ans, la Chambre d'agriculture a mis en place des essais dans l'est du département afin de tester différentes modalités d'implantation et de conduite des cultures intermédiaires à valorisation énergétique (CIVE). La couverture des sols en hiver étant obligatoire en zones vulnérables, autant trouver une valorisation aux cultures implantées. La production de biomasse pour la méthanisation, mais aussi pourquoi pas pour des applications en chimie verte, peut répondre à cet objectif.
Implantées entre deux cultures principales, l'enjeu des cultures dérobées est de produire un maximum de matière sèche en un minimum de temps et avec un coût de production limité. Les différents essais mis en place se sont attachés à définir les meilleurs itinéraires pour y parvenir : couverts et mélanges, dates et techniques d'implantation, fertilisation, récolte, etc.

Implanter au plus tôt

Les travaux menés en 2013 par la Chambre d'agriculture ont démontré qu'une implantation précoce des cultures dérobées est nécessaire pour atteindre des niveaux de rendements suffisants. Ainsi les couverts semés en post moisson (le 20 août) ont produit en moyenne trois tonnes de moins que ces mêmes couverts semés deux et trois semaines plus tôt. Dans un contexte de moissons tardives, le semis sous couvert de blé devient donc incontournable.


Semis sous couvert de blé, 10 jours avant moisson.

Six couverts testés

Six couverts ont été testés en 2013. Tous n'ont pas atteint les résultats espérés.
Inspirée de la technique bio, le semis du **trèfle d'Alexandrie sous couvert de blé** au stade deux nœuds s'est soldé par un échec. Si la levée a été une réussite, la forte biomasse du blé a étouffé les jeunes plantules.
Le sorgho fourrager a quant à lui démontré qu'une implantation à la volée lui était rédhibitoire.
Heureusement, les autres couverts ont donné des résultats prometteurs, de l'ordre de 3,5 à près de 5 tMS/ha (graphique 1).
Reconnue pour sa vigueur, l'**orge de printemps** a ainsi atteint un niveau de production intéressant, de l'ordre de 4 tMS/ha.
Espèce relativement nouvelle et issue d'une famille végétale absente dans la rotation, le **nyger** présente une bonne productivité, sur un laps de temps relativement court. En 2013, les rendements atteignent plus de 4 tMS/ha.
Cependant, son taux de matière sèche particulièrement faible (de l'ordre de 12 % contre 35 % pour l'orge ou 45% pour le moha) et sa forte sensibilité au gel en font un candidat peu fiable.
Enfin, deux couverts méritent l'attention : **le mélange avoine/vesce et le moha**. Différentes conduites culturales ont atteint des niveaux de rendements très encourageants, proches du seuil des 5 tMS/ha (graphique 2). Ainsi les avoine/vesce semées de 30 jours à 10 jours avant moisson obtiennent-elles un rendement stable, laissant présager une période de semis

Le camion d'engazonnement : des résultats décevants

Une technique d'implantation des cultures intermédiaires à valorisation énergétique sous couvert de blé a été testée : la lance à eau. Si ce système est éprouvé pour garantir l'engazonnement des talus ou autres aires de repos, il s'avère en revanche inadapté à nos conditions agricoles. En plus d'un taux de levée étonnamment faible, le camion n'a pu garantir ni une densité de semis adéquate, ni une répartition homogène des semences. Si le résultat est décevant, l'étude de cette technique sera cependant approfondie avec l'utilisation d'outils plus conventionnels, tel que les systèmes d'irrigation.

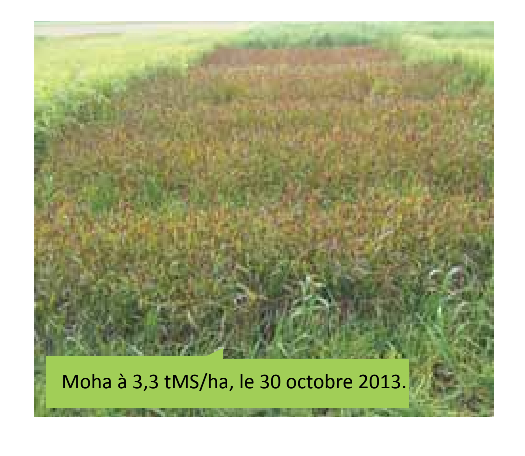

Semis au camion d'engazonnement.

assez large. La sur-densité de semis associée à un niveau de fertilisation de 40 unités d'azote a permis d'atteindre les meilleurs rendements. Concernant le moha, les rendements sont plus faibles, de l'ordre de 3,5 tMS/ha, mais stables sur les créneaux de semis compris entre la moisson et 10 jours avant. Son intérêt réside dans sa capacité à produire des graines, plus énergétiques, ainsi qu'un taux de matière sèche élevé, synonyme de moindre coût de transport et de meilleure tenue à la conservation.

Récolter avant fin octobre

Des estimations faites fin novembre n'ont pas fait apparaître de perte de rendement dans les conditions 2013. Toutefois, il est préférable de ne pas récolter les dérobées au-delà d'octobre, compte-tenu du risque de gel et de la dégradation des conditions climatiques.

Les essais 2014 se sont recentrés sur ces deux couverts avoine/vesce et moha. L'objectif de la plateforme mise en place à Vraignes-en-Vermandois était alors d'affiner et d'optimiser leur conduite culturale, au travers de l'ajustement des créneaux et densités de semis d'une part et des niveaux et périodes d'apport de l'engrais azoté d'autre part.


Moha à 3,3 tMS/ha, le 30 octobre 2013.

D'autres conduites possibles

D'autres conduites que les semis de dérobées sous couvert de blé ont été étudiées. C'est le cas de la double culture sur une campagne (méteil suivi de sorgho par exemple) ou le semis traditionnel de dérobée derrière la culture principale.

En 2014, une plateforme d'essais de couverts semés en post moisson (le 23 juillet) a été implantée à Licourt. L'opportunité d'une récolte précoce de blé a permis d'évaluer et d'affiner la conduite culturale du mélange avoine diploïde et vesce commune, mais aussi de tester des variétés de maïs très précoces destinées aux pays nordiques. Avec des productions de l'ordre de 6 tMS/ha en avoine vesce et 5 tMS/ha en maïs, l'année 2014 confirme que la précocité du semis est primordiale dans la réussite de la dérobée.


Couvert d'avoine/vesce et de maïs à Licourt, le 20 octobre 2014.

L'été indien laissait présager des niveaux de production élevés. Cependant, le semis sous couvert, à même le sol, a profité aux campagnols qui prolifèrent ces dernières années. Malgré les piégeages, la densité de couvert s'est avérée trop faible pour garantir une production satisfaisante, de l'ordre de 1 à 3,5 tMS/ha.

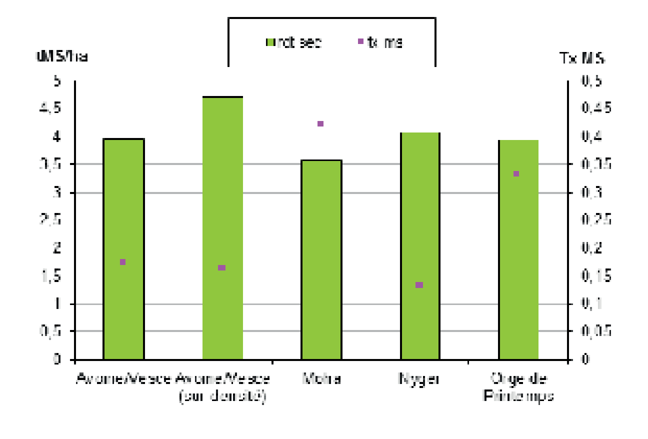
Malgré cela, le semis sous couvert reste intéressant. Les prochains essais devront donc s'attacher à poursuivre la mise au point de cette technique et à trouver la parade aux contraintes qu'elle subit.



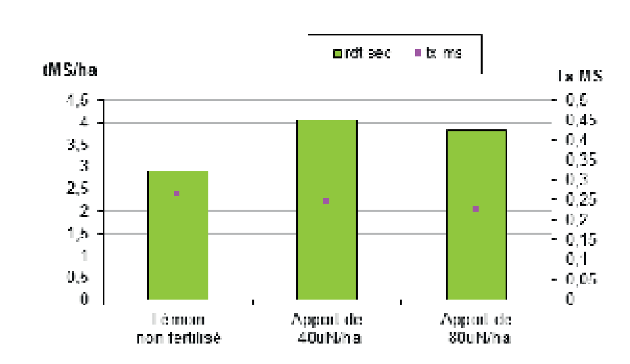
Contact : Matthieu Preudhomme
Tél. 03 22 85 32 12


Récolte du méteil de triticale et pois fourrager.

Graphique 1 : Production de biomasse des couverts testés en 2013 (rendement exprimé au 30/10, couvers semés 10 jours avant moisson apport de 40uN/ha)



Graphique 2 : Effet moyen d'un apport d'azote - tous couverts confondus (rendement exprimé au 30/10, couverts semés 10 jours avant moisson)



Installation 2015 : la Région et l'Etat joignent leurs forces

Un seul parcours d'accompagnement pour les deux financeurs, Conseil régional de Picardie et Etat : une vraie simplification en 2015 pour les candidats à l'installation.


Crédit photo : CA Vendée

Parallèlement au dispositif national d'aide à l'installation, la Région Picardie accompagne depuis 2008 les installations agricoles. Sont ainsi favorisées les créations hors cadre familial ou hors cadre agricole, sur de petites surfaces (70ha/UTH maximum), en circuit courts, élevage herbivore, ou développant la valeur ajoutée. Une trentaine de candidats sont ainsi aidés en Picardie chaque année.
A partir de janvier 2015, le porteur de projet aura désormais un seul contact : le ***"Point Accueil Installation"*** pour le renseigner et vérifier son éligibilité aux deux dispositifs d'aide.
Ensuite l'accompagnement se met en place pour aider et sécuriser le futur entrepreneur, à travers un entretien personnalisé (le PPP ou plan de professionnalisation personnalisé), des formations (dont le 21h rénové) et une étude économique approfondie (le Plan d'Entreprise) présentant plusieurs hypothèses chiffrées. Tous les candidats suivent le même parcours, et le public éligible aux aides de la Région bénéficie d'un accompagnement renforcé financé par la région Picardie. Il s'agit de formations complémentaires et de conseils individuels techniques et économiques, de façon à ce que la création d'entreprise ou la reprise se réalise en toute sérénité.
Après l'installation, un dispositif de suivi pendant trois ans permet de détecter assez tôt les éventuelles difficultés ou d'accompagner vers de nouveaux projets.

Point accueil installation
Contact : **Isabelle Aslahé**
Tél. 03 22 33 69 87

Les cafés de l'installation : place au témoignage



Mathieu et Damien Devienne accueillaient le dernier Café de l'Installation (sous sa forme actuelle) dans la Somme le 4 novembre. *"Surtout prenez le temps de réfléchir"*, insiste Mathieu, "*ne vous installez pas trop vite, profitez des conseils et de l'accompagnement proposé"*.
Les deux frères cultivent 115 ha en conversion bio, et commercialisent en direct de la viande de boeuf, de porc et bientôt de la volailles bio.
"Nous avons revu nos investissements, au début on rêve un peu, ensuite il faut prévoir que toutes les années ne seront pas identiques. En fait, nous ne regrettons pas d'avoir moins investi car en effet les années d'installation n'ont pas été très bonnes au niveau des prix et des rendements en grande culture".
La petite dizaine de jeunes candidats à l'installation en maraîchage, chèvres et pépinière se laisse guider depuis le bâtiment de stockage flambant neuf, vers le petit bâtiment pour la première bande de 250 poulets plein air, puis dans le bâtiment de Blondes d'Aquitaine et n'en perd pas une miette.
"Maintenant on pense à optimiser le système, les débouchés sont là, il est temps de passer un peu de temps à calculer nos prix de revient."
En 2015, les candidats seront aussi invités à participer à une réunion d'information mensuelle relative aux deux dispositifs d'aide, complétée par un témoignage, car on apprend toujours mieux de ses pairs !



Micro-abattoir 80 : engagez-vous dès maintenant !

Le projet de micro-abattoir dans le secteur de Flixecourt se précise. Les éleveurs peuvent s'engager dès à présent avec une participation au capital attractive de 250 € par UGB.

Rambervilliers dans les Vosges et Bourgueil en Indre-et-Loire, ce sont les deux destinations choisies par les membres de l'association Micro-Abattoir80 pour leurs voyages d'étude. Leur point commun, la présence d'une unité d'abattage et de transformation. De quoi alimenter la réflexion de l'association samarienne créée en juin 2014.
Les deux visites, qui se sont déroulées en octobre et novembre derniers, ont conforté l'idée de créer une coopérative. Cette structure s'avère en effet adaptée au projet de micro-abattoir dans la Somme. Elle offre de nombreux avantages pour les éleveurs dont notamment une participation au capital progressive et en lien avec les quantités traitées.
Mais avant la création de la coopérative, prévue au premier trimestre 2015, il est nécessaire de récolter l'engagement d'un certain nombre d'éleveurs et de s'assurer d'un volume minimum de 300 tonnes. Pour récolter ces engagements, l'association a organisé deux réunions le 20 novembre à Oisemont et le 4 décembre à Rue. Une centaine d'éleveurs y ont participé, témoignage de l'intérêt porté au projet.
Mathieu Devienne, le président de l'association, Marie Guilbert et Olivier Morel de la Chambre d'agriculture, ont présenté le projet et fait part des récentes évolutions au niveau du capital social. Au départ prévu à 1 000 euros la tonne, il a été finalement révisé à la baisse, à 250 euros par UGB, permettant ainsi aux éleveurs de s'engager plus facilement. Cette baisse a été rendue possible notamment par l'implication des organisations agricoles prêtes à soutenir le projet. Une cinquantaine d'éleveurs s'inscrivent aujourd'hui dans la démarche.
Mais pourquoi ce seuil de 300 tonnes engagées ? "*Il permettra de connaître plus précisément les types d'animaux, les volumes et les besoins des éleveurs en termes d'abattage, de découpe et de transformation afin de créer l'outil adapté*", explique Marie Guilbert. Car l'atelier s'adresse aussi bien aux éleveurs pratiquant la vente directe ou en circuits courts, qu'à ceux qui souhaitent autoconsommer. D'ailleurs, à Bourgueil 80% des éleveurs n'assurent que 20% du volume.
Une fois le seuil des 300 tonnes atteint, les étapes suivantes pourront être enclenchées : la création de la coopérative, l'avant-projet définitif puis la construction.

Contact : **Marie Guilbert**
Tél. 03 22 33 69 75



De gauche à droite : Hubert et Luc Marest, éleveurs de bovins, Romain Six, Chambre d'agriculture, François Paoli, cabinet Séfial, Stéphane Hénocque et Régis Dupays, éleveurs de moutons, Olivier Morel, Chambre d'agriculture et Damien Devienne, éleveurs de bovins, en visite à Rambervilliers.

Les avantages du micro-abattoir

Comme les visites des abattoirs de Bourgueil et de Rambervillers l'ont montré, une petite structure d'abattage présente de multiples intérêts. Par rapport à une unité importante, le micro-abattoir permet de traiter de petits volumes par éleveur (une seule bête) et différentes espèces, avec une qualité adaptée à la vente directe. Ces abattoirs proposent aussi une gamme de services complète allant du transport à la transformation.

Apport du capital de 250 € / UGB

Catégorie	Nombre d'UGB
Bovin sauf vache laitière et veau	1,1
Vache laitière	1
Veau	0,5
Porc	0,2
Ovin	0,05

Le projet de micro-abattoir de la Somme

Services proposés
Transport, abattage, découpe, transformation (chaude, froide, légumerie).

Capacités
Abattage : 600 tonnes au démarrage, puis 800 tonnes. Découpe : 200 tonnes.

Utilisateurs
Eleveurs organisés en coopérative. Autres utilisateurs (bouchers...).

Indicateurs technico-économiques
Investissement : 3,6 M€ (abattoir + atelier de découpe/transformation + cuisine chaude/légumerie). 12,5 ETP.

Financement
18% autofinancement (soit 648 k€), OPA, 23% subventions, 60% emprunt.
Un équilibre financier obtenu dès la deuxième année.



Devenez maraîcher en Picardie : on vous aide !

Avec le développement des filières de proximité dans la Somme, la demande en produits locaux, et particulièrement en légumes, est croissante. De réelles opportunités sont à saisir pour ceux qui souhaitent s'installer en maraîchage. Mais entre souhait et réalité, de nombreuses étapes sont à franchir.
Afin de permettre aux porteurs de projet de se confronter au terrain, la Chambre d'agriculture de la Somme, le lycée du Paraclet et leurs partenaires (le Conseil général de la Somme, le Conseil régional de Picardie, la couveuse d'entreprises C2ER, l'association BGE Picardie, Terre de liens) créent un ***"espace test en maraîchage"***.

"***L'espace test en maraîchage***" permet aux candidats, sur une durée maximum de deux ans, de tester en *"grandeur réelle"* leur projet dans un cadre juridique et matériel sécurisé et d'acquérir les compétences nécessaires pour une activité de maraîchage :

- Mettre en pratique et développer ses compétences personnelles,
- Expérimenter la faisabilité technique et économique de son projet,
- Vérifier l'adéquation entre projet, motivations et capacités personnelles,
- Construire dans la durée un projet d'installation (seul ou à plusieurs) ou envisager une conclusion autre que l'installation agricole (salariat agricole, modification du projet, report de l'installation, reconversion).



Un site de production
1,5 ha de terres agricoles et 2 500 m^2 de serres, dans l'enceinte du lycée agricole le Paraclet à Cottenchy, pouvant accueillir 2 à 3 candidats.

Un système d'entraide
Un maraîcher cultivant à proximité fera bénéficier les porteurs de projet de son expérience et de ses savoir-faire ainsi que de l'utilisation de matériels en commun.

Un statut
Le Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise permet de conserver son statut antérieur, ses revenus sociaux, une couverture sociale, une responsabilité civile professionnelle et une protection en cas d'accident du travail ou maladie.

Un accompagnement
Un suvi technique, la mise en relation avec des producteurs, des engagements de commercialisation et des réseaux de distribution. Un accompagnement humain, administratif, économique et comptable, des formations.

PRE-SELECTION DES PROJETS

Les candidats souhaitant répondre à l'appel à projet devront remplir et retourner les documents suivants :

- Fiche de renseignement téléchargeable sur www.somme.chambagri.fr
- Curriculum Vitae
- Copie des diplômes et attestation de formations professionnelles

A renvoyer à :
Anne CATTEAU – Chambre d'agriculture de la Somme
Par courrier : 19 bis rue Alexandre Dumas 80096 AMIENS cedex 3
Par mail : a.catteau@somme.chambagri.fr
Téléphone : 03 22 33 69 83

DATE LIMITE DE REPONSE :
20 janvier 2015



Plein succès pour les "rencontres du BSV Picardie"

Les "*rencontres du BSV* Picardie*" organisées pour les observateurs régionaux par la Chambre d'agriculture de Picardie, se sont déroulées le vendredi 7 novembre au lycée du Paraclet dans la Somme.
Les sujets choisis et présentés lors de cette journée collaient parfaitement aux questionnements techniques des dernières semaines. Les 90 participants ont échangé avec les spécialistes nationaux. Les présentations très complètes et bien illustrées ont passionné l'auditoire.
- "*Les ravageurs souterrains : le taupin*" par Philippe Larroude, Arvalis-Institut du végétal,
- "*Les maladies des céréales : la rouille jaune*" par Gilles Couleaud, Arvalis-Institut du végétal,
- "*Les limaces*" par André Chabert, ACTA,
- "*Les problématiques adventices*" par Pascal Farcy, INRA Dijon.
Nul doute que ce type de journée sera reconduit dans les prochaines années, "*afin de ne pas baisser la garde*", comme l'a précisé Christophe Buisset, Président de la Chambre d'agriculture de Picardie, en introduction de la journée.
** Bulletin de santé du végétal*

Contact: **Renée Prévost** - Tél. 03 22 93 51 21



Crédit photo : C. Lemoine/CRAP





Session de la Chambre d'agriculture : zones vulnérables et dynamique laitière



Les élus de la Chambre d'agriculture se sont retrouvés le 25 novembre pour la dernière session de l'année. Ils ont rendu un avis défavorable au projet d'extension des zones vulnérables dans les Bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie et approuvé le projet de régionalisation des Chambres d'agriculture de Picardie, visant à mutualiser notamment les services *"supports"* (informatique, comptabilité, communication...).
Le "*plan lait*" a également été présenté. Son objectif est d'accompagner les éleveurs dans leur développement et leur adaptation suite à la fin des quotas laitiers (voir notre article page 4).
L'occasion aussi de saluer Paul Gérard, directeur de la DDTM de la Somme, qui a pris sa retraite. Le Président Roguet a souligné la qualité des échanges qu'il a eus avec la Profession, ainsi que sa capacité d'écoute et son ouverture.



La Belgique en visite dans la Somme



Le groupe aux côtés de Joël L'Hermite lors de la visite de la chèvrerie de Canaples le 25 novembre.

Après la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne en octobre sur les nouvelles technologies au service de l'agriculture, c'est au tour du Centre de référence des circuits courts de Wallonie (Belgique) d'emmener une quinzaine de personnes voir "*ce qui se fait dans la Somme*". Chercheurs, représentants de groupes de développement et de la fédération Horeca (rassemblant hôtels, restaurants et cafés), les visiteurs souhaitaient en apprendre davantage sur www.somme-produitslocaux.fr et plus globalement sur la démarche de développement des filières courtes entreprise dans la Somme.

Contact : **Marie Guilbert** - Tél. 03 22 33 69 75

Réussir son itinéraire technique en betteraves sucrières

Lundi 12 janvier à Estrées-Mons

Choisir ses variétés, ajuster sa fertilisation, reconnaître les différents ravageurs de la betterave, réussir son désherbage, identifier les différentes maladies foliaires et adapter son programme fongicide, reconnaître les principales maladies et ravageurs visibles à la fin de la campagne. Tarif de 70 € net pour les contributeurs Vivea.
Contact : Aurélie Albaut –Tél. 03 22 85 32 11.

Encadrer son salarié : mode d'emploi

Mercredi 14 et jeudi 15 janvier à Amiens

Se connaître et connaître son salarié, les différentes clés du bon manager, savoir organiser le travail, communiquer avec son salarié, les leviers de la motivation et la gestion des conflits.
Tarif de 140 € net pour les contributeurs Vivea.
Contact : Antoine Roisin – Tél. 03 22 33 69 26.

Bien gérer son stress et celui des autres

Lundi 19 et mardi 20 janvier à Amiens

Les mécanismes du stress, les techniques de gestion du stress, réagir face à une surcharge de travail.
Tarif de 140 € net pour les contributeurs Vivea.
Contact : Antoine Roisin – Tél. 03 22 33 69 26.

Rallye bâtiments pour les veaux laitiers

Jeudi 22 janvier
(secteur de Oisemont)



Les différents types de logements, les critères de choix de chaque dispositif, détails de réalisation et visites d'élevages. Gratuit pour les agriculteurs.
Contact : Nicolas Correur
Tél. 03 22 33 69 72.

Fertilisation azotée : conjuguer technique et réglementaire

Vendredi 23 janvier à Estrées-Mons

Les facteurs de risques de lessivage des nitrates et les leviers d'action, la méthode de calcul du bilan azoté, le plan de fumure prévisionnel azoté et le cahier d'épandage, optimiser la gestion de l'interculture, les autres exigences en zones vulnérables.
Tarif de 70 € net pour les contributeurs Vivea.
Contact : Aurélie Albaut –Tél. 03 22 85 32 11.

Circuits courts : construire une stratégie commerciale gagnante

Mardi 27 janvier à Amiens

Les différentes étapes d'une stratégie commerciale réussie,



analyser ses pratiques et définir des actions concrètes adaptées à son entreprise. Tarif de 70 € net pour les contributeurs Vivea.
Contact : Marie Guilbert
Tél. 03 22 33 69 75.

Préparer la certification Globalgap pour la culture de pommes de terre

Jeudi 29 janvier à Estrées-Mons



Les différents points du référentiel Globalgap, les documents justificatifs, l'autoévaluation, maintenir sa qualification dans le temps. Tarif de 70 € net pour les contributeurs Vivea.
Contact : Stéphane Grégoire
Tél. 03 22 85 32 14.

Optimiser sa pulvérisation pour gagner en efficacité

Jeudi 29 janvier à Estrées-Mons

Les fondamentaux de pulvérisation et du bas volume, les conditions optimales de pulvérisation, comment tenir compte de l'état végétatif de la cible pour optimiser sa pulvérisation, améliorer les propriétés de l'eau, les adjuvants. Tarif de 70 € net pour les contributeurs Vivea.
Contact : Aurélie Albaut –Tél. 03 22 85 32 11.

Manipuler et intervenir sur vos bovins viande en toute sécurité

Jeudi 29 janvier (secteur d'Hornoy-le-Bourg)
ou jeudi 12 février (Ponthieu)

La perception des bovins et le comportement des animaux, les différents systèmes de contention, réagir face au taureau, choisir son matériel et attacher un animal en sécurité, mise en pratique.
Tarif de 70 € net pour les contributeurs Vivea.
Contact : Daniel Platel – Tél. 03 22 33 69 73.

Bien démarrer sa vente directe de viande

Mardi 3 février à Amiens



Les clés du succès de la vente directe de viande, la réglementation (hygiène, étiquetage...), les outils présents sur le territoire (abattoirs, ateliers de découpe, marques...), témoignage d'un cuisinier de restaurant collectif.
Tarif de 70 € net pour les contributeurs Vivea.
Contact : Marie Guilbert –Tél. 03 22 33 69 75.

Optimiser le suivi annuel de son PDE

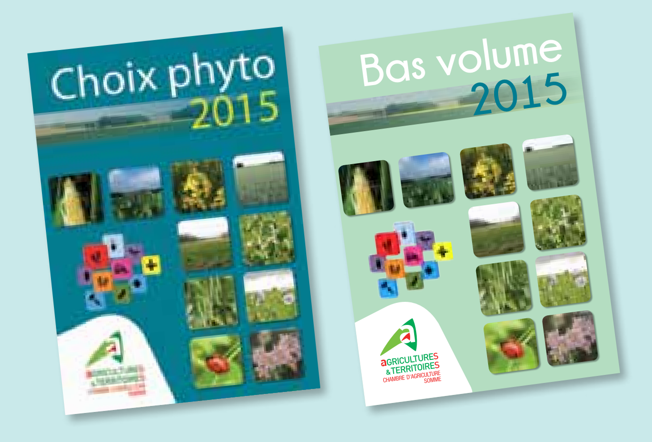
Lundi 23 février à Amiens

S'approprier la fiche de suivi annuel, mise en pratique et calcul de l'EBE spécifique à partir de vos résultats, analyser votre situation économique, envisager vos marges de progrès, avez-vous besoin d'un avenant ?
Tarif de 70 € net pour les contributeurs Vivea.
Contact : Isabelle Aslahé –Tél. 03 22 33 69 87.

Formations agréées par Vivea.
Toutes les formations sur www.somme.chambagri.fr

A avoir absolument

Choix phyto 2015



Le *"Choix phyto"* est édité chaque année par la Chambre d'agriculture de la Somme. Ce document de 96 pages regroupe les conseils de ses ingénieurs en productions végétales en matière de variétés, désherbage, fongicides et insecticides… pour les cultures et fourrages du département : blé, orge, betterave, maïs, colza, pomme de terre, légumes, lin … Une mine d'informations pour la conduite des cultures !
Le *"Choix phyto"* est réservé aux agriculteurs ayant souscrit un suivi technique auprès de la Chambre d'agriculture. Vous n'êtes pas encore client ? Contactez-nous vite pour profiter du *"Choix phyto"*. Il existe aussi une version *"bas volume"*. ■
Contact : **Mathilde Lheureux** - Tél. 03 22 93 51 25

Catalogue des formations 2015



Retrouvez dans ce guide l'ensemble des formations proposées par la Chambre d'agriculture de la Somme aux exploitants et aux salariés agricoles.
Pas moins de 70 stages, dont 30 nouveaux, sont proposés pour actualiser ses connaissances, renforcer ses compétences et confronter son expérience à celle des autres.
Certification environnementale, vente directe et circuits courts, transformation à la ferme, agronomie, élevage bovin ou laitier, activités équestres, informatique … une diversité de thèmes et de formations tout au long de l'année. Formations financées par Vivea. ■
Contact : **Anne Hotte** - Tél. 03 22 33 69 27



A télécharger sur :
www.somme.chambagri.fr

Repères



Le broutard picard idoine (qui convient)

La constitution de groupes techniques "*engraisseurs spécialisés*" par les Chambres d'agriculture de Picardie ont révélé un besoin de connaissance sur l'approvisionnement des ateliers en broutards. 21 engraisseurs picards pour 4 200 taurillons produits ont ainsi été enquêtés sur leurs attentes. Les responsables d'organisations de producteurs et des négociants ont également été sollicités. Retrouvez dans ce document la synthèse des résultats et le profil du broutard idéal recherché par les engraisseurs. ■
Contact : **Daniel Platel** - 03 22 33 69 73

11ème sélection génétique des reproducteurs disponibles à la vente "boucle rouge"



118 reproducteurs ont été labellisés cette année "*boucle rouge*". La liste des reproducteurs disponibles à la vente est éditée par les Chambres d'agriculture de la Somme et de l'Oise en partenariat avec Bovins Croissance. Rappelons les multiples objectifs du dispositif "*boucle rouge*" : assurer la promotion et la diffusion de reproducteurs de monte naturelle avec un minimum de garanties génétiques, garantir une sécurité sanitaire, toucher tous les producteurs de viande, améliorer le niveau génétique des départements de la Somme et de l'Oise, créer une émulation entre sélectionneurs et attirer de nouveaux éleveurs à la sélection. ■
Contact : **Daniel Platel** - 03 22 33 69 73

En ligne

Simuler vos aides PAC

Avec la réforme de la PAC, toutes les exploitations picardes vont connaître une évolution de leurs aides. Les DPU (droits à paiement unique) sont remplacés par les DPB (droits à paiement de base), l'aide verte et la surprime. Le DPB correspond à une valeur initiale de référence (historique de l'exploitation) et devra tendre vers une référence nationale à l'horizon 2019 (convergence). L'aide verte est quant à elle conditionnée par les SIE (haies, cipan…) et la surprime est attribuée aux 52 premiers hectares de l'exploitation. Les aides du second pilier viendront s'y ajouter.
Pour évaluer rapidement l'évolution de ces aides PAC sur votre exploitation jusqu'en 2019, la Chambre d'agriculture met à votre disposition une *"calculette PAC"*. Le périmètre des aides calculées englobe les aides découplées, les aides couplées, l'ICHN et la PHAE. Les simulations sont réalisées à système constant (même SAU et mêmes productions qu'aujourd'hui). ■
Rendez-vous sur:
www.chambres-agriculture-picardie.fr/economie/calculette-pac.html
Contact : **Maximilien Ladeuze** - 03 22 33 69 96

Simplifiez et optimisez le suivi de votre exploitation



Simplement et en toute sécurité :

- ➔ Découpez votre parcellaire
- ➔ Gérez les fertilisations N, P, K
- ➔ Enregistrez vos interventions
- ➔ Editez vos documents réglementaires
- ➔ Consultez vos indicateurs environnementaux
- ➔ Exportez vos données vers Télépac ou vos partenaires économiques
- ➔ Suivez vos marges économiques et stocks d'intrants
- ➔ Saisissez et consultez vos interventions au champ sur votre smartphone avec l'application Mes parcelles Touch



De la sécurité
à la performance

Contact

> Christine DOUCHET - Tél. 03 22 33 69 77
c.douchet@somme.chambagri.fr

www.picardie.mesparcelles.fr



Le drone le nouvel outil indispensable à une fertilisation optimale de vos cultures

Blé

Colza

Le conseil Mes dron'images permet d'ajuster et moduler la dose d'azote de vos parcelles de colza et de blé.

- ➔ Rendement optimisé
- ➔ Augmentation de la marge/ha
- ➔ Surfertilisation évitée
- ➔ Conseil de fertilisation personnalisé
- ➔ Préconisations rapides

Contacts

> **Villers Bocage**
s.evain@somme.chambagri.fr
Tél. 03 22 93 51 20

> **Abbeville**
s.bacon@somme.chambagri.fr
Tél. 03 22 20 67 30

> **Estrées Mons**
v.collache@somme.chambagri.fr
Tél. 03 22 85 32 10

www.somme.chambagri.fr

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SOMME